



Pôle encadrement



LE JOURNAL UNSA DES ENCADRANTS DE LA RATP

N°61

Mai
2023

Dans ce numéro :

**Qualité de Vie au
Travail**

**Ouverture à la
concurrence**

**Actus des
départements**

**Les infos
du Pôle Encadrement
en un seul clic :**



Pour recevoir nos
publications à l'adresse
mail de ton choix.
RGPD et anonymat
respectés.

L'édito

par Karine Charpentier
Secrétaire Adj. du Pôle Encadrement



La direction promet des moyens sur la QVT...

Particulièrement impliquée dans la recherche d'améliorations constantes des conditions d'exercice de nos métiers, l'UNSA défend par exemple le développement des nouvelles formes de travail.

L'objectif est de favoriser d'une part, une meilleure **conciliation des temps de vie**, et d'autre part, une **évolution des pratiques managériales**, plaçant la confiance au cœur de celles-ci.

Dans cette optique, nous nous sommes notamment investis dans la mise en œuvre du télétravail.

L'UNSA Groupe RATP est également moteur de la négociation sur la qualité de vie au travail qui débute en 2022 bien que nous revendiquions ces discussions depuis 2016.

Nous y défendrons en particulier des mesures visant à muscler notre **politique de prévention des risques psycho sociaux** ou d'**accompagnement vigilant de la transformation numérique**.

L'UNSA restera particulièrement vigilante pour que les évolutions organisationnelles et autres restructurations ne soient pas synonymes d'une dégradation des conditions de travail.

La prise en compte de la parole des salariés doit être au cœur de la QVT et être enfin considérée à sa juste valeur, notamment en termes d'**environnement physique de travail** et d'**ergonomie des postes de travail**.

Nous sommes et serons également particulièrement revendicatifs dans la **défense de l'égalité des chances dans les parcours**.

Nos revendications s'orienteront notamment autour de :

- la **politique du logement** pour laquelle l'UNSA Groupe RATP a toujours été particulièrement innovante
- l'**aménagement du temps de travail** des salariés
- la **lutte contre toutes les formes de violence**



- le **droit a la déconnexion** pour lequel l'UNSA Groupe RATP est particulièrement attentive, notamment et encore plus depuis le déploiement du télétravail
- la **mobilité Groupe** afin de donner des perspectives à toutes les catégories de personnel. Au-delà de nos actions pour la préservation de conditions de travail sereines, nous gardons l'ambition de favoriser des parcours permettant à chacun d'exprimer ses talents et de se sentir compétent dans son activité, aussi bien au sein de l'EPIC que dans l'ensemble du Groupe et de ses filiales.

Les relations de travail et notamment le rôle du manager doivent se retrouver au coeur du dispositif de la QVT . C'est l'affaire de tous, salariés comme managers. Nous sommes tous acteurs de Notre QVT, tous acteurs de la qualité de nos relations et conditions de travail, du bien travailler et du bien vivre ensemble.

Pour l'UNSA Groupe RATP, la Qualité de Vie au Travail ne se limite pas au traitement de sujets périphériques.

C'est en premier lieu la Qualité du Travail, c'est-à-dire des organisations permettant l'épanouissement au travail et des conditions de travail attrayantes.

C'est notre combat au quotidien et dans le cadre de cette négociation.

Ouverture à la concurrence du réseau Bus. Report à fin 2028, fin 2026 ? A quel moment les salariés auront-ils des réponses ?!



par Sébastien MORICE
Secrétaire du pôle encadrement

Petit rappel, la mise en concurrence du réseau Bus historique doit se traduire concrètement par la division du réseau bus en douze lots correspondant à douze secteurs géographiques, amenés à être exploités par de nouveaux transporteurs (dont les filiales de la RATP via CAP IDF) après autant d'appels d'offres.

Cette mise en concurrence est initialement prévue au 1er Janvier 2025. Il semble aujourd'hui faire consensus que les différents acteurs ne sont pas encore prêts à ce grand basculement historique aux conséquences sociales inédites.

Ce report, réclamé par la gauche, contre l'avis de la présidente d'Ile-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, en raison, entre autres, de la menace que l'ouverture à la concurrence pourrait faire peser sur les Jeux olympiques de 2024 va t il enfin voir le jour ? Le ministre des transports a, il faut le souligner, également soutenu la proposition de loi.

Initialement prévue pour la fin 2024, les députés ont voté mardi 11 avril en commission un report de deux ans de la date limite pour l'ouverture à la concurrence des bus parisiens de la RATP.

Après des discussions et notamment une table ronde avec les Organisations syndicales représentatives de la RATP, la proposition de loi communiste, validée en commission du développement durable avec le soutien du ministre des transports, Clément Beaune, devait être au menu de l'Assemblée nationale le 4 mai, en procédure simplifiée.

Il faut préciser que le texte initial prévoyait un report de la date limite d'ouverture à la concurrence à fin 2028, délai que des amendements de la majorité présidentielle ont ramené à fin 2026.

La proposition de loi telle qu'adoptée en commission laissait une marge d'application, jusqu'à fin 2026, à la main de l'autorité organisatrice des transports, IDFM.

Et le 4 Mai dernier les députés communistes ont retiré leur proposition de loi considérant qu'elle était « dénaturée » et ne correspondait plus à leurs engagements !!



Comment donner aujourd'hui avec ces jeux politiques, des perspectives claires aux salariés quant à leur avenir professionnel ? Comment peut on à pratiquement 1 an de

l'échéance ne pas être en capacité d'informer les salariés de certaines entités s'ils seront ou pas transférés, à quelle date, sous quelles conditions et avec quel contenu précis dans leur « sac à dos social ». Car il faut aussi rappeler que 2 décrets, au combien importants, restent à publier !! Un concernant la rémunération, l'autre concernant les droits à retraite des personnels concernés par les transferts. Celui concernant la garantie d'emploi a été publié le 5 Mai dernier.

À ce stade:

- Pour les salaires: Le décret prévoit un principe de maintien de la rémunération pour les salariés transférés, statutaires et contractuels. Une indemnité différentielle sera versée si le salaire est inférieur à celui de l'EPIC chez le repreneur. Reste à savoir comment sera traitée cette problématique de maintien de rémunération pour les secondes attributions de lots et quelles primes dites « pérennes » sont comprises dans le calcul?
- Pour les retraites: Les salariés statutaires transférés relevant du régime spécial conservent ce dernier, à savoir le calcul sur les 6 derniers mois et le maintien des bonifications liées au tableau de retraite.

Conscients de l'enjeu social qu'un tel bouleversement va produire sur les agents, les élus et représentants UNSA Groupe RATP continueront d'être au plus proche des salariés afin de les informer sur le traitement qui leur sera réservé !

Dans nos départements

RATP 2023 phase II à DSI.

Une nouvelle réorganisation vient d'être lancée par la direction au sein du CSP DSI sur la partie Ingénierie / Développement / Exploitation des logiciels, avec la création de l'organisation «FACTORY DIGITAL».

Au début de la négociation, pour la direction pas de productivité, donc pas de redistribution aux agents alors que l'on va libérer un étage sur Maille NORD et que certains postes ne sont pas pourvus actuellement. Seules les dispositions réglementaires GPEC intégrant la prime (D2-48), indemnité de déplacement géographique pour ceux qui ont un allongement de trajet pour rejoindre LYBY+ sont prises en compte. Des dispositifs de formation nécessaires à l'adaptation des compétences seront eux aussi mis en place.

Suite à nos demandes de dispositions complémentaires, finalement la direction nous propose un accord mis à signature pour les OS qui le souhaitent.

Qui intègre en plus:

- les collaborateurs amenés à déménager dans le cadre de ce projet pourront faire des demandes de place de parking sur Noisy le Grand.
- Et ceux qui n'ont pas d'allongement de trajet toucheront une indemnité de 600€ en 2 fois.



**Olivier
Mercier**
Élu au CSE 8

D&I

À MTS, l'UNSA GROUPE RATP revendique:

Vos représentants du pôle encadrement ont interpellés le département MTS en audience concernant :

- l'augmentation significative de la charge de travail due au manque d'effectif
- le manque de considération et de reconnaissance du travail de l'encadrement
- le non remplacement des postes de cadres sur certaines lignes
- le manque de formation continue avec le risque que cela engendre

Aussi nous alertons sur l'implication de l'encadrement lors des événements à venir tels que, les JO de 2024, la Coupe du monde de Rugby, la modernisation du réseau et demandons de récompenser l'encadrement par une prime à la hauteur des enjeux ainsi qu'une revalorisation de la prime de fonction pour l'encadrement.



**Franck
CHEMLA**
Délégué Central
Adjoint

mts

Dans nos départements (suite)

PRE rappel des bonnes pratiques nécessaires à la maintenance !

La première application de la Politique de Rémunération de l'Encadrement non conforme aux engagements de la direction.

En effet, il était convenu que l'ensemble des agents soit reçu pour leur annoncer leur avancement ou non. Ceci, entre autres, afin de leur permettre de pouvoir en discuter le cas échéant, la direction ayant décidé de supprimer les commissions de classement.

Pour quelques attachements, cet entretien semble poser problème. Certains managers se contentent de confirmer aux agents qu'ils sont proposables lors des EAP de début d'année ! Ce n'est pas du tout l'esprit de l'accord

- Devons-nous vraiment rappeler à la direction que proposable ne veut pas dire proposé ?
- Devons nous donner un peu de courage managérial à certains responsables ?
- Devons-nous vraiment subir ces moqueries, cet irrespect sur un sujet plus que sensible en cette période d'inflation ?

Un rappel avec force auprès de la direction du département a été réalisé par vos représentants encadrement.



Ludovic Lehoussel
DSE MRF

Direction Marketing et commerciale / Service Clientèle :

L'UNSA Groupe RATP obtient une valorisation exceptionnelle de la part de la direction du service clientèle ! Une valorisation exceptionnelle suite aux appels d'offre remportés. Ces derniers ont nécessité l'intégration de nouvelles procédures et de nouveaux outils pour les agents du service clientèle sur l'année 2022. Pour l'UNSA Groupe RATP, il s'agit d'une valorisation méritée et de reconnaissance du travail des agents.



Christophe Sedaminou
DSE DSC

Protocole « Evolution de l'organisation du management de l'activité TN »

L'UNSA Groupe RATP signataire du protocole en septembre 2022 décide d'aller plus loin.

En effet ce protocole a permis de souligner le travail des maitrises titulaires TN mais n'a pas pris en compte celui des collègues habilités qui assurent régulièrement ce poste.

En conséquence, pour qu'aucun de nos collègues ne soit oublié, l'UNSA GROUPE RATP interpelle le département RER par courrier en date du 05 mai 2023 pour l'ouverture de négociations sur une revalorisation de la prime de fonction des encadrants habilités TN.

Nous vous tiendrons informés des suites mais sachez que nous ne lâcherons rien !



Benjamin Yon
Élu CSE 4 RER

**REJOIGNEZ
NOUS**



Bulletin d'adhésion

RETRAITÉ ☐ ACTIF ☐
OPÉRATEUR ☐ CADRE ☐ MAÎTRISE ☐ MAE ☐

NOM*		PRÉNOM*		MATRICULE	
FONCTION			ATTACHEMENT*		DÉPARTEMENT*
CODE LAC*	DATE DE NAISSANCE		DATE D'ENTRÉE À LA RÉGIE		
ADRESSE*		CODE POSTAL*	VILLE*		
TÉL. INTÉRIEUR	TÉL. PORTABLE*		TÉL. FIXE		
EMAIL*		NOM DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL			
OBSERVATIONS					DATE*
SIGNATURE*					

Retraité : 30 € / an | Opérateur : 65 € / an | Maîtrise & cadre : 77 € / an.
 Pour les renouvellements, remplir uniquement les noms, prénoms, matricule & les informations qui ont changé.
 Bulletin d'adhésion à remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier au
 Syndicat UNSA Groupe RATP - 11, rue Victor Hugo 93170 Bagnolet (courrier interne : LAC BAVH).
 *Informations obligatoires.